**Motivation de la démarche et des objectifs poursuivis :** Politique volontariste du Conseil Général du Finistère, inondations récentes des principales villes en aval du bassin versant de l'Aulne, débits d'étiage non respectés, tels sont les éléments déclencheurs de la démarche SAGE de l'Aulne. **Thèmes majeurs sur le territoire** 

- La restauration de la qualité des eaux pour la production d'eau potable
- L'accroissement des débits d'étiage
- La préservation du potentiel biologique (zones humides et petit chevelu)
- Le rétablissement de la libre circulation du saumon atlantique et des autres espèces migratrices (alose, lamproie, anguille, truite fario,...)
- Le maintien de l'équilibre écologique de la rade de Brest et la protection des usages littoraux (en partenariat avec le SAGE de l'Elorn)
- Le risque inondation

## Caractéristiques physiques du bassin

L'Aulne prend sa source dans les Monts d'Arrée sur la Commune de LOHUEC (département des Côtes d'Armor), puis s'écoule dans le Finistère pour se jeter dans la Rade de BREST après un parcours d'environ 144 kilomètres. La superficie totale du bassin versant de l'Aulne représente 1892 km²; ce qui fait de l'Aulne le 3ème bassin hydrographique de Bretagne après la Vilaine et le Blavet. Les principaux affluents de l'Aulne sont représentés par : en rive droite : le Squiriou, la rivière d'Argent, l'Ellez, le Ster Goanez, la Douffine ; en rive gauche : l'Hyères. L'Aulne est un fleuve côtier au cours rapide en partie amont. Contrairement à la plupart des autres fleuves Bretons orientés généralement Nord-Sud, l'Aulne présente une orientation Est-Ouest. Si dans le cours supérieur de l'Aulne et de ses principaux affluents la pente est forte et l'écoulement libre, les parties avales de l'Aulne (63 kilomètres) et de l'Hyères (11 kilomètres) sont canalisées et constituent le tronçon occidental du Canal de NANTES à BREST, caractérisé par la présence de nombreux biefs dont les niveaux sont maintenus par 78 barrages et écluses. Le relief est limité en altitude, mais très accidenté, où alternent les plateaux généralement cultivés et les vallées très marquées aux versants boisés. Deux lignes de reliefs distincts se détachent : les Monts d'Arrée au Nord et les Montagnes Noires au Sud. L'Aulne et son principal affluent l'Hyères, drainent une part importante des eaux des départements du Finistère et des Côtes d'Armor. En raison de sa superficie, de son abondance hydrologique et de sa situation centrale, ce bassin est considéré comme un grand réservoir Breton. Sur la partie avale du bassin versant, la Douffine rejoint l'Aulne dans sa partie estuarienne, le Faou et les petites rivières de la Presqu'île de Crozon se jettent directement dans la Rade de BREST.

#### Caractéristiques institutionnelles du bassin

L'Etablissement Public pour l'Aménagement et la Gestion du bassin versant de l'Aulne, créé en 2009, est la structure porteuse de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE de l'AULNE.

## Caractéristiques socio-économiques du bassin

L'Aulne est le lieu d'activités récréatives : randonnées, pêche, kayak, tourisme fluvial sur sa partie canalisée.



Objectifs SAGE AULNE	Mesures prises par l'exploitant	
Enjeu n°1 : Gouvernance du SAGE		
Sensibilisation et communication	Non concerné	
Enjeu n°2 : MAINTIENT DE L'EQUILIBRE DE LA RADI	E DE BREST ET PROTECIONS DES USAGES LITORAUX	
Porté et mettre en œuvre des actions sur les	Le GAEC ELEVAGE BERNARD n'est pas situé dans un	
pollutions diffuses agricoles	sous bassin prioritaire azote.	
Mise en place de charte de Bonnes pratiques	Le GAEC ELEVAGE BERNARD optimise sa fertilisation	
	au plus près du besoin des plantes en réalisant un	
	plan prévisionnel de fumure annuels	
Optimiser les pratiques agricoles actuelles	Le GAEC ELEVAGE BERNARD optimise sa fertilisation	
	au plus près du besoin des plantes en réalisant un	
	plan prévisionnel de fumure annuels	
La pollution par les rejets de l'assainissement	Non concerné	
	N DE LA QUALITE DE L'EAU	
Améliorer les connaissances sur les qualités des eaux	Le GAEC ELEVAGE BERNARD n'utilisent les produits	
vis-à-vis de pesticides	phytosanitaires que lorsqu'ils sont nécessaires aux	
	cultures. Les doses sont réduites au maximum.	
Réduire les pollution d'origine non agricole	Non concerné	
Réduire les pollution d'origine agricole	Les épandages des effluents se font dans le cadre du	
	plan d'épandage conformément à la réglementation.	
	Les accès au pâturage sont stabilisés, il n'y a aucun	
	ruissellement. Les animaux ne s'abreuvent pas dans	
	les cours d'eau.	
	Les bandes enherbées sont existantes. Il n'y a pas de	
	sur pâturage (respect des JPP).	
	Les épandages se font lorsque les conditions	
	météorologiques sont optimales	
Limiter les risques de transfert de produits	Le GAEC ELEVAGE BERNARD conserve les haies et	
phytosanitaire	espaces boisées	
Atteinte du bon niveau du paramètre phosphore	Le GAEC ELEVAGE BERNARD est situé en zone 3B1.	
	La pression phosphore doit être en dessous des 90	
	Up2o5 /ha sdn, celle du GAEC est de 86.7.	
	DEBITS D'ETIAGE POUR	
	E DES MILIEUX ET LES	
	A LA PRODUCTION D'EAU	
	ABLE	
Sécurisé l'alimentation en eau potable	Non concerné	
Maintien des débits d'étiage pour satisfaire le bon	Non concerné	
état des milieux aquatiques	L. CAEC FLEVACE DEDNIARS : "	
Poursuivre une politique d'économies d'eau	Le GAEC ELEVAGE BERNARD utilise des flotteur et	
	vérifie son réseau d'eau pour éviter les fuites.	

Enjeu 5 : PROTECTION CONTRE LES INNODATIONS		
Atteinte du bon niveau du paramètre phosphore	Non concerné	
Enjeu 6 : PRESERVA	TION DU POTENTIEL	
BIOLOGIQUE» ; « RETABLISSEMENT DE LA LIBRE		
CIRCULATION DES ESPECES MIGRATRICES		
Assurer un portage opérationnel des actions	Non concerné	
associées au projet de SAGE sur l'ensemble du		
territoire		
Rétablir la continuité écologique	Non concerné	
Restaurer et préserver l'état fonctionnel des milieux	Non concerné	
aquatiques		

## Le GAEC ELEVAGE BERNARD respecte les préconisations du SAGE AULNE

#### Le SAGE BLAVET

Superficie: 2140 km²

## Informations sur la superficie :

Le périmètre du SAGE Blavet correspond au bassin versant du fleuve "Blavet". Ce bassin versant est situé au centre de la Bretagne, à cheval sur les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan et s'étend sur 2140 km2. Il concerne 240 000 habitants de 103 communes dont 54 sont entièrement incluses.

Nombre d'habitants: 240000

## Motivation de la démarche et des objectifs poursuivis :

Le SAGE Blavet a été défini prioritaire par le SDAGE Loire-Bretagne. Pour être en conformité avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), il a fait l'objet d'une révision. Les objectifs principaux, en plus des grands enjeux, concernent :

- la restauration de la qualité de l'eau et des conflits d'usage
- le renouvellement de la concession du barrage de Guerlédan

#### Thèmes maieurs sur le territoire :

Le SAGE se mobilise autour de 4 enjeux majeurs :

- la qualité de l'eau (pollutions)
- la qualité des milieux aquatiques et des zones humides
- la gestion quantitative de la ressource (inondations et étiages)
- la gestion durable et équilibrée de l'eau par le dialogue et la co-construction entre la structure du Sage et les acteurs publics et économiques

## Caractéristiques physiques du bassin :

Le bassin versant du Blavet peut être découpé en 3 grandes zones

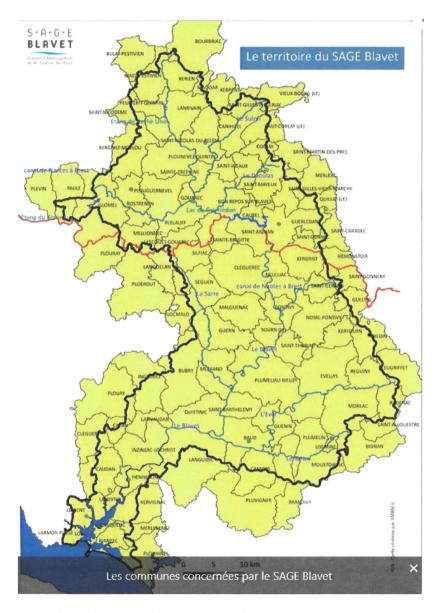
- L'amont du bassin : le climat est marqué par une forte pluviométrie. Le contexte géologique se caractérise par deux grands ensembles. Une zone schisteuse et une zone ou les sols granitiques combinés à un relief marqué induisent des contraintes agronomiques.
- La partie médiane : la géographie physique sépare cette partie en deux parties distinctes, avec la rive gauche du Blavet à dominante schisteuse et caractérisée par un relief tabulaire puis la rive droite caractérisée par un relief plus encaissé.
- La zone aval : elle est dominée par une structure d'emplois non agricoles déjà ancienne (la ruralité y est secondaire).

## Caractéristiques institutionnelles du bassin :

Présence d'une Communauté d'Agglomération, de 4 Communautés de communes et de 2 Conseils Départementaux.

## Caractéristiques socio-économiques du bassin :

- L'agriculture occupe une place majeure. La surface agricole représente en moyenne près des 2/3 de la surface des communes du SAGE, avec cependant des disparités, suivant que l'on se situe à l'amont ou à l'aval du bassin versant. On retrouve dans le bassin versant les 3 grandes productions animales présentes en Bretagne : lait, porc et volailles.
- La population est inégalement répartie : il existe un contraste accru entre les Côtes d'Armor (très rural) et le Morbihan (urbanisé).



Objectifs SAGE BLAVET	Mesures prises par l'exploitant	
Enjeu n°1: CO-CONSTRUCTION D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE POUR UNE GESTION EQUILIBREE DE LA		
RESSOURCE EN EAU		
Politique territorial de l'eau	Non concerné	

Enjeu n°2 : RESTAURATION DE LA QUALITE DE L'EAU		
Réduction des flux d'azote	Le GAEC ELEVAGE BERNARD optimise sa fertilisation	
	au plus près du besoin des plantes en réalisant un	
	plan prévisionnel de fumure annuels.	
Réduction du phosphore	Le GAEC ELEVAGE BERNARD est situé en zone 3B1.	
	La pression phosphore doit être en dessous des 90	
	Up2o5 /ha sdn, celle du GAEC est de 86.7.	
Réduction des pesticides	Le GAEC ELEVAGE BERNARD n'utilisent les produits	
	phytosanitaires que lorsqu'ils sont nécessaires aux	
	cultures. Les doses sont réduites au maximum.	
La pollution par les rejets de l'assainissement	Non concerné	
Enjeu n°3: PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUE		
Connaissance des cours d'eau	Non concerné	
Amélioration de la continuité écologique des cours	Non concerné	
d'eau		
Gestion du Blavet canalisé	Non concerné	
Gestion des zone humide	Les parcelles en zone humide sont exclues du plan	
	d'épandage.	
Atteinte du bon niveau du paramètre phosphore	Le GAEC ELEVAGE BERNARD est situé en zone 3B1.	
The day bott in case as parametre prospriore	La pression phosphore doit être en dessous des 90	
	Up2o5 /ha sdn, celle du GAEC est de 86.7.	
Enjeu 4 : GESTION QUANTITATIVE OPTIMAL DE LA RESSOURCE		
Gérer le risque inondation	Non concerné	
Gestion de l'étiage	Le GAEC ELEVAGE BERNARD utilise des flotteur et	
	vérifie son réseau d'eau pour éviter les fuites.	

#### Le GAEC ELEVAGE BERNARD respecte les préconisations du SAGE BLAVET

#### Le SAGE ELLE ISOLE LAITA

Superficie: 917 km<sup>2</sup>

#### Informations sur la superficie :

Le bassin versant hydrographique est de 917 km² et se compose de la Laïta et de ses deux affluents, l'Ellé et l'Isole.

## Motivation de la démarche et des objectifs poursuivis

- Amélioration de la qualité des eaux pour l'approvisionnement en eau potable
- Préservation des écosystèmes aquatiques remarquables des vallées de l'Isole et de l'Ellé (cours d'eau à vocation salmonicole, présence notamment de frayères à saumon et alose)
- Restauration de la qualité de l'eau pour la préservation du potentiel biologique de l'estuaire
- Redéveloppement des usages sur le littoral
- Limitation des dommages dus aux inondations

## Thèmes majeurs sur le territoire

- Inondations sur certains secteurs du bassin versant
- Problème d'alimentation en eau potable (Gourin, Quimperlé)
- Non respect des débits d'étiage

## Caractéristiques physiques du bassin

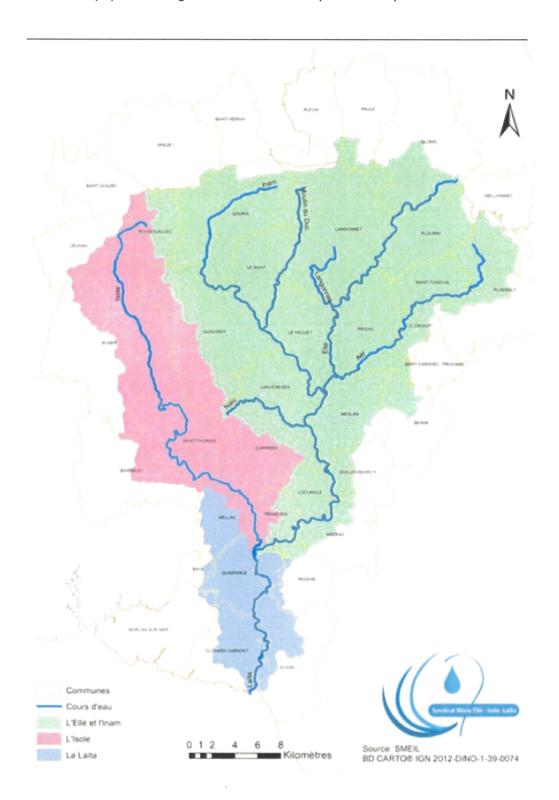
Le bassin versant présente peu de pente et de vastes étendues humides (plus ou moins préservée) sur schiste dans sa partie amont, la partie avale est plus encaissée sur granite notamment.

#### Caractéristiques institutionnelles du bassin

La Commission Locale de l'Eau, ne pouvant être maître d'ouvrage, l'animation du SAGE est confiée depuis son approbation au Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta qui assure la maîtrise d'ouvrage des certaines actions du SAGE et appuie la CLE dans les prises de décisions.

## Caractéristiques socio-économiques du bassin

Il s'agit d'un bassin versant essentiellement rural et agricole. Cependant, le bassin versant compte de nombreuses entreprises dont certaines de taille importante avec une prédominance du secteur agroalimentaire. L'activité touristique concerne plus particulièrement les communes littorales qui voient leur population augmenter de manière importante en période estivale.



Objectifs SAGE ELLE ISOLE LAITA	Mesures prises par l'exploitant	
Enjeu n°1: GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE SUR LE TERRITOIRE		
Gestion quantitative de la ressource en eau	Non concerné	
Enjeu n°2: INONDATION ET GESTION DES CRUES		
Inondation	Non concerné	
Gestion des crues	Non concerné	

## 1.3 Programme d'action Directive nitrates

L'arrêté établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole a été signé le 02 Août 2018 modifié le 18 novembre 2021.

#### Article 1 - Objet

L'arrêté définit les mesures nécessaires à une bonne maîtrise des fertilisants azotés, complémentaires au respect de l'équilibre de fertilisation azotée, et à une gestion adaptée des terres agricoles, en vue de limiter les fuites de nitrates à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation, pour le paramètre nitrates, de la qualité des eaux douces superficielles, des eaux souterraines et des eaux des estuaires, des eaux côtières et marines spécifiques à chaque zone vulnérable, soit la totalité de la région Bretagne. L'ensemble de ces mesures et actions est appelé programme d'actions régional.

#### Respect des exigences en Z.A.R

- Toute exploitation, quelle que soit sa forme ou sa structure juridique, dont l'un des sites d'élevage est situé dans une commune antérieurement en zone d'excédent structurel et produisant annuellement une quantité d'azote issu des animaux élevés sur l'ensemble de ses sites supérieure à 20 000 kg (N), a l'obligation de traiter ou d'exporter la quantité d'azote excédentaire de l'exploitation qui ne peut être épandue, dans le respect de l'équilibre de la fertilisation, sur ses terres exploitées en propre ou sur des terres mises à disposition dans la limite maximum de 20000 kg (seuil correspondant à l'azote organique pouvant être épandu sur le total des surfaces des terres exploitées en propre et des terres mises à disposition).
- L'obligation de traitement ou d'exportation ne s'applique pas aux exploitations dont les surfaces exploitées en propre sont suffisantes pour permettre l'épandage des effluents bruts dans le respect de l'équilibre de la fertilisation azotée.
- Dans le cas des exploitations concernées par l'obligation d'exportation ou de traitement, les quantités exportées doivent l'être en dehors des communes situées antérieurement en zones d'excédent structurel et en dehors des parcelles situées en bassins connaissant d'importantes marées vertes excepté celles situées en baie de la Forêt du fait de la faible pression d'azote organique sur ce territoire.

# 1.4 Autres plans et programmes (Descriptif BV)

Le plan d'épandage et les sites d'élevage sont situés sur les bassins versants de la Vilaine

## Plan de protection de l'atmosphère :

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. Sur le territoire de Rennes Métropole, l'État met en place depuis 2005 un plan de protection de l'atmosphère (PPA), obligatoire notamment pour toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

Le GAEC ELEVAGE BERNARD n'est pas situé dans une agglomération de plus de 250 000 habitants (GLOMEL), il n'est pas concerné par le PPA.

## Compatibilité du projet avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets (Mars 2020)

Objectifs	Mesures prises par l'exploitant
Prévention et réduction des quantités de Déchet Ménager et Assimilé produits par habitant	Tris des déchets sur l'exploitation
Prévention et réduction des quantités de végétaux	Les éventuels déchets seront broyés.
Tri à la source des biodéchets	Tris des déchets sur l'exploitation
Extension des consignes pour l'ensemble des emballages plastiques	Tris des déchets sur l'exploitation
Prévention et réduction des quantités de DAE par unité de valeur produite	Non concerné
Développement de l'offre de réemploi	Non concerné
Collecte des déchets recyclables	Tris des déchets sur l'exploitation. Les déchets triés sont envoyés à la déchetterie la plus proche
Recyclage des plastiques	Tris des déchets sur l'exploitation. Les déchets triés sont envoyés à la déchetterie la plus proche
Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique	Les effluents produits sur l'exploitation sont valorisé dans le cadre d'un plan d'épandage.
Installation de tri mécano- biologique	Non concerné
Stabilisation des gisements	Le projet ne va pas entrainer une hausse de déchet
Responsabilité du distributeur de	Non concerné